



Recherche de cas contacts en milieu scolaire

Un élève ou un personnel est testé positif au Covid19

Le personnel ou le responsable légal informe le directeur ou le chef d'établissement

L'ARS informe la cellule santé COVID19 de l'académie des élèves et des personnels positifs



Le directeur ou le chef d'établissement informe la cellule santé COVID19 :

Cellulesante.covid19@ac-martinique.fr



Les infirmières et les médecins de la cellule santé COVID19 recherchent les contacts à risque en liaison avec le directeur ou le chef d'établissement.



Le directeur ou le chef d'établissement remet le courrier établi par le service santé aux familles et aux personnels.

Toutes les semaines, la cellule santé COVID19 de l'académie et l'ARS croisent leurs données.

Les tests réalisés dans l'académie :



TESTS	Pour qui ?	Où se fait le test ?	Qui réalise le test ?	Technique utilisée	Délai pour obtenir le résultat
Tests antigéniques	Les élèves de collège et de lycée Le personnel	Dans des collèges, des lycées et les 2 sites du Rectorat (liste disponible sur le site de l'académie)	Des infirmières de l'éducation nationale et des médiateurs LAC (Lutte AntiCovid)	Prélèvement nasal par écouvillon	15 à 20 minutes
Tests salivaires	Les élèves des écoles maternelles et élémentaires (6 ^{ème} 5 ^{ème} à venir)	Dans les écoles	Des infirmières de l'éducation nationale et des médiateurs LAC (Lutte AntiCovid)	Prélèvement salivaire par écouvillon ou recueil de salive	24 à 48h
Autotests	Les personnels EN (Lycéens à venir)	A domicile	Soi-même	Prélèvement nasal par écouvillon	15 minutes



La vaccination contre la COVID19 est désormais ouverte à tous les plus de 18 ans.

